

# COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DU 06 MAI 2020 - 14h - 15h

Les réponses faites par le recteur et/ou le SG sont en bleu.

Nos commentaires en orange.

## Le contexte de l'audience :

Le recteur rappelle le cadre posé par le protocole et la circulaire parue lundi, qui ensemble, fixent le cadre statutaire, le cadre pédagogique, le cadre d'accueil.

- résumé du contexte, sur la base du texte CDFN  
La reprise est concertée, y compris avec les Collectivités territoriales. Le respect de la doctrine sanitaire est un préalable. Le volontariat des parents était un incontournable, notamment dans l'objectif de protéger les personnes vulnérables.
- interrogation sur le motif de l'annulation du CTA, et observation sur la perte de représentativité du CTA dans ce format d'échanges Un CTA sera réuni avant celui déjà prévu fin juin.
- Exigence de la tenue des CDEN, CHSCT-D, CHS et CA avant les réouvertures et le retour des personnels. Le CHSCTA se réunit demain jeudi 07/05, les CHSCTD se réunissent dans tous les départements cette semaine, c'est un préalable à toute "reprise en présentiel".
- Nettoyage et réouverture officielle des établissements par les Collectivités Territoriales avant tout retour des collègues, quel que soit leur statut ou contrat. Les collectivités territoriales sont en action : au niveau local le nettoyage des écoles doit avoir lieu cette semaine, au niveau départemental, retour des agents dans les collèges à partir du 11 mai, au niveau régional, retour des agents dans les lycées à partir du 25 mai. C'est seulement après ce retour des ARL et les nettoyages correspondants que les personnels pourront aller dans les établissements.
- exigence de réponses aux courriers envoyés (réponses écrites ?) le rectorat reçoit encore plus de courriers syndicaux qu'à l'habitude et ils sont en cours de traitement. Des réponses écrites seront faites, notamment sur les CFP, le GT POM, les CAPA...

## Mesures sanitaires / Protocole :

Exigence de préparer le retour des collègues au plan sanitaire par les collectivités territoriales ; demande de ne pas tenir de plénière à plus de 10, ou au moins de maintenir les distances de sécurité (1m + masques)  
Modalités de la dotation en masques (pour info le département 31 a envoyé un courrier : entre le 06 et le 07 mai, les masques devraient être fournis pour tous les ARL du 31).

La dotation en masque par l'employeur (rectorat) est en cours selon le calendrier suivant :

- pour le 1er degré, cette semaine dans tous les départements via les circonscriptions ; au 07/05, les circonscriptions doivent toutes avoir reçu les masques du distributeur, Géodis ; les équipes de circonscription sont chargées de la distribution aux écoles.
- pour le 2d degré, les EPLE les recevront la semaine prochaine.

Ce sont des masques jetables pour le moment ; des masques réutilisables seront livrés ultérieurement dans une seconde vague.

Remarque : nous savons que dans certaines zones, les collectivités territoriales ont accepté de "faire tampon" pour assurer 2-3 jours de carence de l'Etat.

Nous relevons des manques dans le protocole national : tous les personnels ne travaillant pas en établissement sont oubliés : CIO, Rectorat, DSDEN, etc. Concernant les services départementaux et académiques, ce sera un retour très progressif en présentiel (seulement les cadres au rectorat la semaine du 11 mai par exemple). Un protocole complémentaire est en cours de rédaction au niveau national pour les services et CIO.

Pour ceux travaillant en EPLE, rien sur les CPE, agents administratifs, infirmières scolaires, AED, AESH.

Quelles mesures spécifiques sont-elles prévues ?

Pas de réponse du recteur, sauf à dire à que tous les personnels étaient concernés par le protocole sanitaire déjà publié...

Quelle association des AS, infirmières ?

Pas de réponse.

## Questions :

### - **Organisation pratique :**

Quelles consignes sur les Emplois du temps, l'organisation du temps scolaire ?

Question non abordée, mais on penche pour un gros renvoi au local ...

Rappel de notre exigence : double charge présentiel-distanciel. Pas de cumul entre le présentiel et le distanciel, mais on peut être amené à travailler avec des élèves en groupe multi-niveaux (cf circulaire) et/ou que l'on n'a pas habituellement.

Exigence de respect des missions pour tous les personnels, quels que soient leur statut ou contrat.

Pas de réponse

Questions AED / AESH : problématique des attestations de travail pour le déclenchement de la paye.

Réembauche des contractuels licenciés si nécessaire.

Incompréhensions sur le volontariat des parents : au plan sanitaire et organisationnel, on peut ouvrir ou pas pour un niveau. Exiger des parents un délai de prévenance minimale de quelques jours avant rescolarisation ;

Nous n'avons pas eu le temps d'aborder ces questions en 1h...

- **Le cadrage pédagogique** national est délirant : risque de finir de creuser les inégalités, au vu des enquêtes de retour, on ne fera pas revenir pour le moment les décrocheurs. Pas de "bouclage" des programmes mais des bilans de connaissances et des consolidations. Les corps d'inspection doivent être présents en appui des enseignants, qui restent mettre de la mise en oeuvre pédagogique. C'est bien une période nouvelle qui s'ouvre, et il faudra tirer toutes les leçons, des échecs comme des réussites, de la période de confinement et de celle qui s'ouvre.

- **Personnels vulnérables** : Quelles modalités de déclaration ? (Nous exigeons d'assurer le secret médical, nous n'avons pas eu de réponse à notre courrier ...). Demande d'une possibilité ponctuelle d'ASA dans le cas de pathologies cumulant une difficulté à assurer du distanciel en plus. Alors que le télétravail doit être encouragé quand c'est possible on demande des certificats médicaux pour ne pas faire rentrer les personnels en présentiel (cas de personnels administratifs en EPLE).

Il y a trois possibilités à partir du moment où l'établissement d'exercice (école, collège, lycée) est à nouveau "ouvert" :

- 1) les personnels travaillent en présentiel.
- 2) les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du Covid19 ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité (Cf liste ministère de la santé) ne doivent pas être présents au mois de mai et juin donc ils travaillent en distanciel.
- 3) les personnels sont en CMO donc ils ne travaillent pas.

Pour les personnels dans la situation n°2, la procédure est la suivante : ils doivent se signaler auprès de l'IEN (1er degré) ou du chef d'établissement (2d degré). Ils doivent fournir un document de leur médecin indiquant qu'ils ne peuvent travailler en présentiel en lien avec le COVID (pour les protéger eux ou leurs proches) SANS MENTIONNER LA PATHOLOGIE (respect le secret médical, qui protège l'agent). Cette procédure fera l'objet d'un écrit en direction des inspecteurs et chefs d'établissements.

Dans le cas où c'est l'enfant de l'agent qui est vulnérable et que l'agent ne peut pas assurer son travail en distanciel du fait de la santé de l'enfant, il peut demander une ASA.

Le SG précise que très peu d'ASA ont été utilisées jusqu'à maintenant. La volonté est la même qu'au début du confinement : les ASA ayant un impact budgétaire sur des lignes contraintes, le rectorat préfère le flou, pour ne pas trop impacter les budgets ... Il fait remarquer que la très grande majorité des agents sont en travail distanciel alors qu'ils ont leurs enfants confinés avec eux, et que cela s'est bien passé de part et d'autre (l'employeur n'ayant pas contrôlé l'activité réelle, et nous pas trop râlé : chacun des collègues a fait "au mieux", sans que les choses soient précisément cadrées, on devrait donc rester sur cette ligne pour ceux qui ne seront pas en présentiel).

- **Question des gardes d'enfants** : demande de placement en ASA des agents qui gardent leurs enfants (on vise d'obtenir de la souplesse au moins jusque fin mai, et à partir du 1er juin, de préserver pour les collègues la possibilité de ne pas rescolariser leurs enfants, en alignant sur le Privé).  
Les personnels ont le droit, comme tous les citoyens, de choisir de ne pas scolariser leurs enfants et l'autorité hiérarchique ne peut en aucun cas leur imposer de les scolariser pour les obliger à venir en présentiel.  
Jusqu'au 31 mai, les agents peuvent demander à travailler en distanciel ou être en ASA s'ils n'ont aucune solution alternative de garde d'enfants, en fournissant une attestation sur l'honneur (comme c'est le cas actuellement).
- Problématique des mémoires non compensables de l'INSPE qui peut bloquer la titularisation, et des modalités d'examen à peine adaptées. Cette situation a été prise en compte et une solution a été trouvée. Elle sera donnée lors du Conseil d'École de l'INSPE jeudi 07/05/20. L'objectif est pour nous de titulariser un maximum de stagiaires dès le mois de juillet.
- cadrage des conseils de classe du 3e trimestre et des procédures d'orientation des élèves. Il s'agit de ne pas laisser la main au seul chef d'établissement sur ce point, même avec un 3e trimestre très particulier ; cadrage de la procédure de choix d'enseignement de spécialité abandonné par les élèves de Première ; Ces questions sont importantes, car derrière il y a toute la chaîne administrative, qui peut avoir besoin de plus de marges que d'ordinaires du fait de la situation  
C'est une bonne question, on n'a pas anticipé ce point, on va voir ... On attend un cadre national, on fait remonter.  
Information "People" : nomination officielle d'Anne Viadieu, ancienne IEN-IO du 31 en tant que CSAIO.
- **Questions spécifiques à l'enseignement professionnel** :
- La décision de "reprise en présentiel" des élèves de 3PM et la date correspondante sont-elles calquées sur celles de lycées professionnels (soit fin mai et début juin) ? Point pas vu par le rectorat donc ils vont se pencher sur le sujet rapidement.
- La date de "reprise en présentiel" pour les apprentis en CFAA et les adultes en GRETA est-elle le 25 mai ?  
Réunion avec la Région sur cette question jeudi 07/05 et réponses suite à celle-ci.

**ALERTE forte faite sur la situation à la cité scolaire Borde Basse à Castres.**

**Réponse : on regarde attentivement, on n'était pas au courant.**